



ARCSI

Association des Réservistes du Chiffre et de la Sécurité de l'Information

Association « Loi 1901 » créée en 1928, reconnue d'intérêt général
N° SIRET : 511 069 569 00032

DEMANDE D'ADHÉSION¹

M. M^{me} M^{lle} Nom : Prénom :

Titre, Grade ou Fonction :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone portable : Courriel :

Téléphone personnel : Téléphone professionnel :

Administration / Société :

Domaine d'activité / Compétence - Actuel (255 caractères maximum) :

Domaine d'activité / Compétence - Passé (255 caractères maximum) :

Nom du parrain (membre de l'ARCSI qui soutient la demande) :

Conformément aux statuts, cette demande sera soumise au Conseil d'Administration. La décision de celui-ci est sans appel.

- J'autorise l'ARCSI à publier dans son annuaire papier les informations ci-dessus qui sont en bleu.
 Je souhaite ne pas apparaître dans l'annuaire papier de l'ARCSI.

- Je m'engage à signaler au secrétariat de l'ARCSI toute modification des informations précédentes.
 Je m'engage à respecter la charte des listes de diffusion de l'ARCSI qui me sera communiquée.

Date de la demande :

Cette demande accompagnée d'un « CV » et d'une courte « lettre de motivation » est à envoyer :

- de préférence sous forme numérique au secrétariat de l'ARCSI : adhesion@arcsi.fr
- ou par courrier postal au siège social de l'association : ARCSI

Chez M. Thierry Buffenoir
121 avenue Paul Doumer
92500 RUEIL MALMAISON

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et son suivi. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : infoperso@arcsi.fr ».

¹ La cotisation annuelle sera exigible après l'acceptation de la candidature, elle est actuellement de 40 €.